



Consultation pour la réalisation d'un film d'animation sur l'itinérance à la carte dans le massif des Écrins

Mai 2019

Date limite de remise des offres : lundi 17 juin à 12h



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE



Massif des Alpes

Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional ». Il bénéficie également du soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'État à travers le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Parc national des Ecrins : Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax: +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr

CONTEXTE DU PROJET

En 2014, le Parc national des Ecrins a réalisé une étude pour la qualification d'une offre touristique d'itinérance douce autour du GR 50 (tour du massif des Ecrins par les vallées et les villages). Les conclusions orientent le territoire vers un programme de développement de l'itinérance autour du massif des Ecrins à travers la redynamisation du GR 54 (tour du massif par les hauteurs) et de la qualification d'itinérance pour tous : « Les balcons des Ecrins » en relation avec le GR 50.

Le concept du projet s'est positionné autour de la notion de Grand Tour du plus haut massif des Alpes du Sud, espace protégé, réalisable de plusieurs façons pour plusieurs publics. Un « Grand Tour » éco-touristique dans l'un des 10 Parcs nationaux français. Il s'agit du Grand Tour des Ecrins .

Le « Grand Tour des Ecrins » est construit comme une marque ombrelle regroupant les offres :

- « Le Tour de l'Oisans et des Ecrins » (GR 54) : une grande itinérance pédestre en cœur de massif.
- « Les Balcons des Ecrins » : des itinérances plus douces et pour tous entre villages et sommets, à parcourir à pied, à VTT, à cheval/âne, en trail, en VAE...

Le Grand Tour des Ecrins est une marque déposée qui bénéficie également d'un signe graphique et d'un guide de communication partagé avec les structures de promotion et les professionnels du tourisme impliqués dans les offres de randonnées itinérantes.

Un programme pluriannuel cofinancé par l'Europe et l'État a débuté en 2015, année pendant laquelle le signe et le guide de la marque Grand Tour des Ecrins ainsi que des outils de promotion ont été développés.

Téléchargement ici : http://www.grand-tour-ecrins.fr/images/custom/pages/telechargements/Grand-Tour-Ecrins_Guide-Marque_2015.pdf

Puis, les années 2016 et 2017 ont constitué une période de renforcement de l'offre de randonnée itinérante avec la définition de nouveaux circuits. Plusieurs axes de travail ont ainsi été suivis: qualification de l'offre Grand Tour des Ecrins et accompagnement des socioprofessionnels, structuration de l'offre par la mise en place d'outils partagés, outils de promotion et de sensibilisation des publics sur les produits Grand Tour des Ecrins. Au jour d'aujourd'hui plus de 15 propositions de randonnées itinérantes de différents niveaux sont proposées sur le site www.grand-tour-ecrins.fr

L'année 2018 a été une phase de transition avec pour enjeu d'assurer la continuité des actions mises en place en 2016-2017 et de préparer le nouveau programme prévu sur 2019-2021. Des actions de structuration des offres ont été effectuées ainsi que des actions de promotion au travers de différents supports.

Un nouveau programme pluriannuel intitulé « Grand Itinérances Alpines » a été lancé pour 2019-2021 avec pour but d'étoffer les offres itinérantes existantes sur les Balcons des Ecrins, de diversifier au mieux les pratiques, avec notamment un travail prévu sur une offre d'itinérance en alpinisme. Ce programme comporte un volet communication, avec, par exemple, la mise en place de reportages photos et le tournages de vidéos thématiques. Dans le cadre de ce programme, l'usage de différentes vidéos servira de support à la communication sur les activités proposées. A travers la découverte des vallées et des paysages du massif des Ecrins et la pratique de l'itinérance à pied, à cheval, à VTT, ou en alpinisme, dans le Parc national, la vidéo valorisera les acteurs locaux et les pratiquants. Elle mettra en relief les possibilités de séjours itinérants et les outils offerts par le Grand Tour des Ecrins pour faire une itinérance dans les meilleures conditions, en lien avec les hébergements (refuges, gîtes et chambres d'hôtes) et mettra également en exergue une offre variée adaptée à tous publics selon différentes pratiques.

Le Parc national des Ecrins assure le pilotage du programme Grand Itinérances Alpines dans l'intérêt du territoire et en partenariat avec les opérateurs locaux : offices de promotion, offices de tourisme, CDT et CRT.

1. Réalisation d'un film d'animation « Itinérance à la carte dans les Ecrins ».

Le but de ce film d'animation est de présenter de façon attractive et facilement compréhensible les possibilités de randonnée itinérante dans les Écrins : à pied, à cheval, à VTT, en alpinisme, et quels outils peuvent être utilisés pour choisir et suivre un circuit. Il montrera les étapes de A à Z pour parcourir un circuit itinérant dans les Écrins, du choix de la randonnée itinérante jusqu'à l'arrivée. Il mettra en avant la qualité de l'accueil dans les Écrins et la facilité d'accès à l'information. Il montrera qu'il y a une offre adaptée à chaque pratiquant à travers plusieurs activités et plusieurs niveaux de pratiques. La vidéo doit présenter la destination « Massif des Écrins », comme une destination à part entière pour l'itinérance dans les Alpes. Il est à destination de tous types de randonneurs itinérants adultes de tous âges, en familles, entre amis, en solitaire.

> Intention du maître d'ouvrage :

Le scénario devra comporter les éléments suivants, traités de façon croisée :

- Outils de communication à destination du randonneur (carte thématique, dépliant...)
- Outils de description des randonnées (site web : grand-tour-ecrins.fr, et application)
- Outils à utiliser pendant sa randonnée (application mobile...)
- Réservation de son hébergement (web, téléphone...)
- Prise d'information localement (maisons de parc, offices de tourisme...)
- Diversité et beauté des paysages préservés traversés par les randonneurs, richesse du patrimoine naturel, pastoral et culturel, variété des milieux et diversité floristique et faunistique.
- Dimension humaine du massif grâce à des rencontres, sur le chemin (bergers, randonneurs...) et dans les hébergements ou maisons de parc.

L'habillage sonore pourra intégrer ou pas, selon le scénario, de la musique, de la voix-off. Mais le film pourra également être utilisé sans son, pour diffusion en lieu accueillant du public (Maison de Parc par exemple...).

Du scénario dépendra l'intégration de panneaux avec des messages sous forme de phrases.

La vidéo devra être facile d'accès et agréable, avec des messages simples et rythmée. Sa lisibilité sur les réseaux sociaux devra être appréhendée.

Un générique de début et un générique de fin présenteront différentes informations : crédits, réalisation, maître d'ouvrage, financeurs, logos, l'URL du site web www.grand-tour-ecrins.fr pour préparer son séjour... L'ensemble des éléments à faire apparaître seront communiqués au prestataire.

Le film devra intégrer les préconisations du Guide de la marque du Grand Tour des Ecrins : http://www.grand-tour-ecrins.fr/images/custom/pages/telechargements/Grand-Tour-Ecrins_Guide-Marque_2015.pdf

> Format de montage attendu :

Film d'animation (1 mn 30 environ).

> La mission comprend :

- Écriture du synopsis du film d'animation « Itinérance à la carte dans les Ecrins », et validation par le maître d'ouvrage du parti pris.
- Détermination de l'ambiance graphique. Si celle présentée ne convient pas au maître d'ouvrage, le prestataire devra être en capacité de faire une autre proposition.
- Écriture et enregistrement de la voix-off. 3 exemples de voix-off devront être proposés.
- Propositions, création et fourniture de l'illustration sonore (musiques originales, bruitages, voix-off...). Fourniture de la licence pour utilisation de la musique libre de droits.
- Réalisation technique et animation graphique du film en 2D. Avant la réalisation complète, un exemple de réalisation sur 30 s. sera proposé.
- L'ensemble de ces phases devront être validées par le maître d'ouvrage dont les remarques seront prises en compte.
- Version sous-titrée en français (avec sous-titrage désactivable).

- Création, montage et livraison des fichiers définitifs en format Broadcast prores 4K, 4K, fullHD 1920x1080

> Option 1 : version sous-titrée en anglais

> Option 2 : version traduite en anglais

> Option 3 : création d'une version plus courte du film, format 30s.

Tous types d'animation peuvent être proposés : dessins en 2D, motion design, photos, vidéos...

Des visionnages partiels pourront être effectués, en fonction du planning, afin de valider l'avancement du travail et son adéquation par rapport au présent cahier des charges. L'idéal étant pour le maître d'ouvrage de pouvoir faire des annotations sur un outil de type « Viméo », par exemple.

2. Planning et modalités d'échanges:

- Réunion de lancement et de calage (physique) : fin juin ou début juillet 2019
- Réunions périodiques (téléphoniques) : tout au long de la mission.
- Livraison du film définitif : décembre 2019 au plus tard.

Pour mener à bien ce projet, le Parc national tient à la collaboration la plus étroite et continue entre l'équipe de réalisation et le personnel de l'établissement, à tous les stades de la production (écriture, choix des musiques et du son,...). Une réunion au début de la prestation fixera les modalités d'échanges et de suivi, ainsi que le planning opérationnel. Ce sera un temps primordial pour bien appréhender l'intégralité du sujet. Le Parc national des Ecrins sera associé à la phase de montage.

3. Contexte d'utilisation et modes de diffusion

La vidéo vise principalement à être diffusée sur Internet, dans les offices de tourisme, sur des salons ou encore dans les différentes Maisons du Parc dont certaines comportent des salles de projection.

Le film et le spot pourront donc être utilisés de plusieurs façons :

- Visionnage sur écran de télévision ou d'ordinateur, et smartphones
- Visionnage sur sites Internet (OT, CDT, Parc, Rando Ecrins, etc.)
- Projection sur grand écran avec vidéo-projecteur
- Diffusion sur des TV locales
- Diffusion sur les réseaux sociaux

4. Cession des droits de propriété intellectuelle

Le Parc national disposera des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité de la vidéo sans limitation de nombre quel que soit le support envisagé : les supports internet, les vidéoprojections et sur écrans, CD ou DVD, en VOD, en TV, etc.

Le Parc national pourra donc projeter gracieusement le film sous quelque forme que ce soit (conférence, festival, formation, site Internet, Maisons de Parc...) et pourra aussi autoriser toute personne ou organisme à faire de même (office du tourisme/CDT, comités sportifs de nature, hébergeurs, partenaires habituels du Parc comme l'ONF, les communautés de communes, les autres services de l'état...).

La durée de cession des droits est la durée légale de protection du droit des auteurs. Dans le cas d'utilisations non prévues, l'accord des différentes parties devra être nécessaire.

Le Parc national pourra utiliser tout ou partie des vidéos réalisées ou des rushes utilisables, les incorporer dans un autre film, ou les projeter lors d'émissions TV... Dans ce cadre, le réalisateur s'engage à céder gracieusement ses droits. Il sera alors mentionné dans le générique.

5. Droit à l'image

Le prestataire garantira au Parc national avoir obtenu toutes les autorisations, et droits divers nécessaires au tournage, montage et exploitation du film et du spot. On pourra noter plus particulièrement tous les éventuels droits à l'image des différentes personnes filmées, et ce, pour tous les usages voulus par le Parc national. De même, il aura obtenu les droits éventuels concernant des lieux, monuments, bâtiments ou sites spécifiques. Une autorisation de tournage en zone cœur du Parc national sera délivrée par l'établissement public si besoin.

6. Négociation :

La consultation prévoit une éventuelle phase de négociation avec les entreprises ayant répondu à la consultation. Elle sera effectuée par courrier électronique avec précision des points sur lesquelles portera la négociation et les conditions de remises de proposition de la part du prestataire.

7. Critères d'attribution :

- Références et approches artistiques 40 %
- Prix % : 40 %
- Critères techniques 20 %

8. Modalités de paiement :

- 30 % à la commande
- 30 % à la validation du synopsis, de l'ambiance sonore et graphique.
- 40 % à la livraison de la vidéo définitive

9. Pièces constitutives de l'offre

Pour chaque lot, ou pour un ensemble de lots auquel le prestataire souhaite répondre, il devra formuler une offre composée de :

- Une note méthodologique, démontrant une bonne compréhension de la demande, proposant une trame simplifiée de la méthode, et précisant le planning prévisionnel, les modalités d'intervention et d'échanges au cours de la mission.
- Un devis détaillé reprenant l'ensemble des éléments demandés et les options.
- Un book détaillé (sélection numérique) avec des images similaires et une présentation des intervenants techniques / de la société, en lien avec les demandes du maître d'ouvrage.
- Une liste de références en adéquation avec le cahier des charges
- La liste du matériel qui sera utilisé et une note technique décrivant la chaîne de traitement de l'image.
- Un modèle de contrat de cession des droits d'auteur.
- Le présent cahier des charges daté et signé.

Contacts et renseignements

Renseignements techniques sur l'organisation de la mission :

Mathias MAGEN

Chargé de mission animation du Grand Tour des Ecrins

Parc national des Ecrins

04 92 40 20 10

mathias.magen@ecrins-parcnational.fr

Renseignements techniques sur le projet :

Pascal SAULAY

Chargé de mission image/audiovisuel

Parc national des Écrins

Tél : 04 92 40 20 10

pascal.saulay@ecrins-parcnational.fr

A, le

Lu et Approuvé par le candidat

(Signature + cachet)